

Monsieur Albert GOFFART  
Fonctionnaire délégué  
Directeur A.A.T.L.- Urbanisme  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 19/pdf/155397  
N/réf. : gm/WSP2.26/s.368  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Restauration et réaménagement du Musée du Transport Urbain Bruxellois et le dépôt des trams. Demande de permis unique.

**AVIS CONFORME**

En réponse à votre lettre du 18 mars 2005 et après avoir examiné le complément d'information demandé en séance du 20 avril 2005, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve concernant l'objet susmentionné.

Le complément d'information introduit répond pour la plus grande partie aux questions formulées par la CRMS dans son courrier du 27 avril 2005. Dès lors, elle émet un avis conforme favorable sous réserves des remarques suivantes.

- la CRMS approuve le modèle des nouveaux éléments chauffants. Si possible, elle demande de réduire leur nombre et leurs dimensions ; le plan d'implantation définitif doit être soumis à l'approbation de la DMS. La CRMS attire également l'attention sur le problème de production d'humidité lié à l'utilisation de ce type de chauffage au gaz. La note d'accompagnement mentionne que « les produits de combustion sont évacués vers l'extérieur » (précisions aux cahier des charges – point 1.12). La Commission demande de soumettre à la DMS les mesures prévues pour assurer la bonne ventilation des halls.
- On profitera du démontage des bardages en PVC des pignons pour vérifier si des traces d'accrochage des anciens luminaires subsistent. Le placement des nouveaux luminaires sera adapté en fonction de ces découvertes éventuelles.
- La note descriptive des interventions indique l'utilisation de pavés sciés (p.1/3) pour le nouveau revêtement du sol des anciens quais. La Commission demande à la DMS de vérifier si les nouveaux pavés sont du même type que les pavés existants (pavés de type routier ?). Un échantillon des nouveaux pavés serait présentés à cette fin.
- La nouvelle cloison entre le hall Leprince et la partie SNCB serait une cloison en gyproc, peinte dans le même ton des murs. La Commission recommande de continuer la réflexion sur cet élément : elle suggère de vitrer la cloison à certains endroits afin

d'établir un lien visuel entre les halls et de dégager des vues entre eux, sans pour autant gêner le fonctionnement ou les activités qui s'y déroulent. Des propositions dans ce sens doivent être préalablement soumises à la DMS. La CRMS se tient également à la disposition des auteurs de projet en ce qui concerne ce point.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président

c.c. à : AATL – DMS